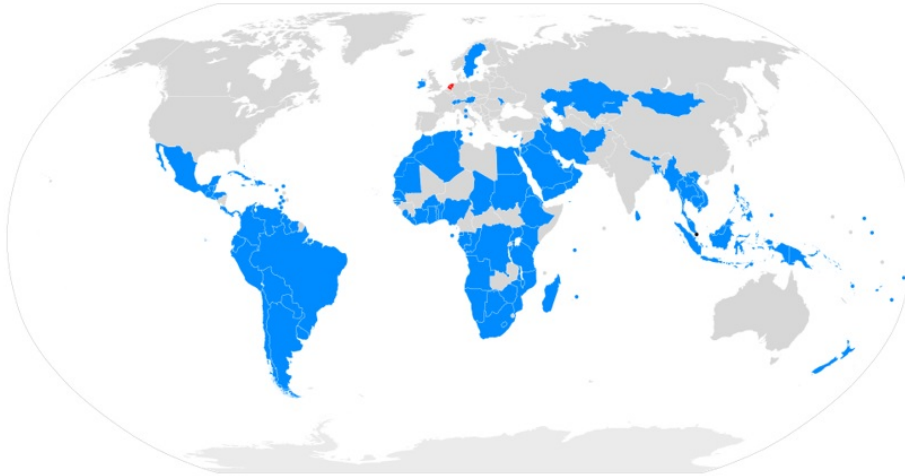


DES ARMEMENT NUCLEAIRE

Pays ayant voté lors de l'adoption du traité le 7 juillet 2017
(122 pour ; 1 contre : Pays Bas ; 1 abstention : Singapour)



A ce jour, des « 122 pour », 85 ont signé le traité et 50 l'ont aussi ratifié

Le Traité d'Interdiction des Armes nucléaires (TIAN) va entrer en vigueur

Le 24 octobre 2020, le Honduras a ratifié le TIAN : c'était le 50ème État à le faire. Dès lors le TIAN entrera en vigueur le 22 janvier 2021, soit 90 jours plus tard.

À partir de cette date les armes nucléaires deviennent illégales en vertu du droit de l'ONU.

Évidemment aucune puissance nucléaire n'a signé ce TIAN.

Pour autant ce traité n'est pas seulement une avancée symbolique. Sinon pourquoi la France a-t-elle fait pression sur plusieurs pays pour qu'ils ne signent pas ?

D'ores et déjà on peut en voir deux conséquences immédiates :

1- Le rêve de Macron de mettre notre arme nucléaire au service de l'Europe s'écroule : 3 pays européens, l'Autriche, l'Irlande et Malte, ont ratifié le TIAN.

2- Déjà, des voix nombreuses s'élèvent dans le monde pour demander de signer le TIAN. Dans une lettre ouverte de soutien au TIAN, 55 personnalités mondiales, anciens ministres ou présidents de différents pays, demandent d'y adhérer. À cette liste s'ajoute Ban Ki-moon, ancien secrétaire général des Nations unies et 2 anciens secrétaires-généraux de l'OTAN : Willy Claes et Javier Solana. Ils disent :

*"Tous les dirigeants responsables doivent agir maintenant pour que les horreurs de 1945 ne se répètent plus jamais. Tôt ou tard, notre chance s'épuisera – sauf si nous agissons. Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires jette les bases d'un monde plus sûr, libéré de cette ultime menace. Nous devons l'adopter dès maintenant et nous efforcer d'obtenir de nouvelles adhésions. Il n'y a pas de remède à une guerre nucléaire. La prévention est notre seule option."**

À plus long terme, comme le souligne **Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements, co-porte-parole de ICAN France** :

« Ceux qui pensent que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'aura aucun impact sur la France ne tiennent aucun compte de la réalité du monde de ce XXIe siècle et de ses interdépendances. Les effets de l'entrée en vigueur du TIAN vont être politiques, diplomatiques, juridiques, stratégiques, éthique et financier. Déjà d'importantes institutions financières se refusent à investir dans le secteur de l'armement nucléaire suite à l'adoption du traité par l'ONU... »

Et, en s'appuyant sur ce traité, si chacun d'entre nous s'y mettait en se documentant, en discutant dans nos réunions militantes, en échangeant avec nos connaissances, en écrivant aux journaux, pour faire émerger un débat sur la bombe atomique qui n'a jamais eu lieu dans notre pays.

Fanch Hénaff

*<http://icanfrance.org/lettre-ouverte-de-soutien-au-traite-sur-linterdiction-des-armes-nucleaires/>

